



COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 juin 2020

<p><u>Date de convocation</u> 04.06.2020</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10.06.2020</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sarah TRICHOT</p>	<p>L'an deux mille vingt, le neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de la commune déléguée de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLACA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélie PARISSSE, M. Denis PICARD, Mme Amélie SAINTOT, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> :</p>
--	---

**Délibération
N°38-2020**

AUTORISATION DE RECEVOIR LA CONVOCATION PAR MAIL

Monsieur le Maire rappelle que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la convocation est adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion.

Il informe que toute convocation du conseil municipal est faite par le Maire (art. L.2121-10). Mentionnée au registre des délibérations et affichée à la porte de la mairie (art. R.2121-7) ou publiée, la convocation indique les questions portées à l'ordre du jour.

Elle est adressée par écrit, au domicile des conseillers municipaux ou, s'ils en font la demande, envoyée à une autre adresse ou transmise de manière dématérialisée par Internet.

Monsieur le Maire demande si l'ensemble du Conseil Municipal serait d'accord de recevoir les convocations des réunions de façon dématérialisées.

Il demande que chaque convocation reçue soit confirmée par retour de mail, lecture de celui-ci.

Après avoir voté, à l'unanimité, l'ensemble du conseil municipal autorise Monsieur le Maire à envoyer les convocations de réunions de façon dématérialisées.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 juin 2020

<p><u>Date de convocation</u> 04.06.2020</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10.06.2020</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sarah TRICHOT</p>	<p>L'an deux mille vingt, le neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de la commune déléguée de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLACA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélie PARISSE, M. Denis PICARD, Mme Amélie SAINTOT, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> :</p>
--	--

Délibération
N°37-2020

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION PLUi

Vu la fusion en date du 1^{er} janvier 2017 entre la Communauté de Communes de Hazelle-en-Haye et la Communauté de Communes du Tulois.

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 validant le transfert de compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme et de carte communale,

Vu la délibération du 24 avril 2017 de la CC2T concernant le PLUi,

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de désigner deux élus référents chargés de participer à l'élaboration du PLUi et principalement aux réunions communales, territoriales et publiques, aux groupes de travail thématiques qui les intéressent.

Ces élus auront un rôle de relais et feront régulièrement le lien entre le conseil municipal et la CC2T lors de cette procédure.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'ils sont d'accords de voter à main levée.

L'assemblée délibérante est pour à l'unanimité.

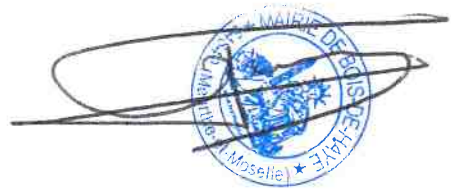
Considérant les candidatures de :

- Etienne DESALME
- Bernard BAGARD

Après avoir voté, à l'unanimité, sont élus représentants de la commission PLUi à la Communauté de Communes Terres Toulaises :

- Etienne DESALME
- Bernard BAGARD

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 juin 2020

<p><u>Date de convocation</u> 04.06.2020</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10.06.2020</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sarah TRICHOT</p>	<p>L'an deux mille vingt, le vingt mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de la commune déléguée de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLACA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélie PARISSSE, M. Denis PICARD, Mme Amélie SAINTOT, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> :</p>
--	--

**Délibération
N°36-2020**

DELEGUE SCALEN

L'Agence Scalen, agence de développement des territoires Nancy Sud Lorraine accompagne le développement des territoires depuis 1975. Elle intervient à plusieurs échelles : de la Métropole du Grand Nancy, au Sud Lorraine, ainsi que le bassin de vie nancéien et la Multipole Sud Lorraine, et plus largement le pôle métropolitain du Sillon Lorrain, le Grand Est et la Grande Région transfrontalière.

L'Agence assiste les collectivités dans l'élaboration de leur document d'urbanisme

Véritable outil de réflexion et d'aide à la décision, l'Agence Scalen participe à la conception et la mise en œuvre de politiques d'urbanisme ambitieuses en cohérence avec les opportunités et les contraintes spécifiques à chaque territoire. L'Agence accompagne l'ensemble de ses adhérents durant tout le processus d'élaboration, de révision ou de modification de leurs documents de planification territoriale.

L'Agence aide à la définition et au montage de projets urbains intégrés et durables

Afin de faciliter la transition entre documents d'urbanisme et projets de territoires, l'Agence mobilise des outils opérationnels et de programmation (études pré-opérationnelles, ateliers thématiques, orientations d'aménagement). L'enjeu pour l'Agence dans ce domaine est de s'assurer de l'opportunité, de la

cohérence et de la pré-faisabilité technique des projets d'aménagement et d'urbanisme souhaités par les collectivités avant que celles-ci n'engagent des consultations d'aménageurs.

L'Agence concilie le développement urbain avec les politiques environnementales

La préservation des qualités environnementales et la mémoire des usages passés sont des éléments constitutifs du développement urbain. Il faut donc rechercher la meilleure articulation entre préservation et interface urbaine.

L'Agence contribue à élaborer et à mettre en œuvre des politiques locales de l'habitat

En plus de 40 ans, l'Agence Scalen a acquis une solide expérience dans la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat : missions de diagnostic, d'animation et de suivi. L'Agence a innové en 2010 avec le 6e PLH durable du Grand Nancy, véritable outil opérationnel d'une politique de l'habitat innovante, exemplaire et support d'expérimentations multiples. La mise en œuvre des politiques locales de l'habitat constitue un véritable laboratoire d'expérimentations suivi par un groupe « EXPER » créé à cet effet pendant les deux premières années du PLH. Il servira à enrichir le contenu du futur PLH « durable » et d'outil pour évaluer en continu sa mise en œuvre opérationnelle.

Le conseil municipal doit désigner un délégué pour représenter la commune au sein de l'agence d'urbanisme de l'agglomération nancéienne.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'ils sont d'accords de voter à main levée.

L'assemblée délibérante est pour à l'unanimité.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner son représentant.

Est élu, à l'unanimité :

- Pierre BONNIN

Est proclamé délégué à SCALEN : Pierre BONNIN

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 juin 2020

<p><u>Date de convocation</u> 04.06.2020</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10.06.2020</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sarah TRICHOT</p>	<p>L'an deux mille vingt, le neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de la commune déléguée de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLACA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélie PARISSE, M. Denis PICARD, Mme Amélie SAINTOT, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> :</p>
---	--

Délibération
N°35-2020

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DU PREMIER CYCLE DE NANCY

Vu les articles L 5212-7 et L 5212-16 du Code Général des Collectivités prescrivant, notamment, que lors du renouvellement général des conseillers municipaux, il doit être procédé à la désignation des délégués des communes aux comités des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants (2 titulaires) au sein du syndicat intercommunal scolaire du premier cycle de Nancy.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si l'assemblée est d'accord de voter à main levée.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité,

Les résultats sont les suivants :

Elections des délégués titulaires :

Sont élues, à l'unanimité :

- Christelle AMMARI
- Bertrand LEPOUTERE

Les délégués titulaires sont Christelle AMMARI et Bertrand LEPOUTERE.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 juin 2020

<p><u>Date de convocation</u> 04.06.2020</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10.06.2020</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sarah TRICHOT</p>	<p>L'an deux mille vingt, le neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de la commune déléguée de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLACA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélie PARISSÉ, M. Denis PICARD, Mme Amélie SAINTOT, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> :</p>
--	--

Délibération
N°34-2020

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE DE LOISIRS DU PARC DE HAYE

Vu les articles L 5212-7 et L 5212-16 du Code Général des Collectivités prescrivant, notamment, que lors du renouvellement général des conseillers municipaux, il doit être procédé à la désignation des délégués des communes aux comités des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants (1 titulaire et 1 suppléant) au sein du syndicat mixte de la zone de loisirs du Parc de Haye.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'ils sont d'accords de voter à main levée.

L'assemblée délibérante est pour à l'unanimité.

Les résultats sont les suivants :

Election du délégué titulaire :

A obtenu :

- Denis PICARD

Denis PICARD a été proclamé délégué titulaire à l'unanimité.

Election du délégué suppléant :

Ont obtenu :

- Pierre BONNIN

Pierre BONNIN a été proclamé délégué suppléant à l'unanimité.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 juin 2020

<p><u>Date de convocation</u> 04.06.2020</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10.06.2020</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sarah TRICHOT</p>	<p>L'an deux mille vingt, le neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de la commune déléguée de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents :</u> Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLACA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélie PARISSSE, M. Denis PICARD, Mme Amélie SAINTOT, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés :</u></p>
--	---

Délibération
N°33-2020

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTER SCOLAIRE DE FONTENOY-AINGERAY-SEXEY

Vu les articles L 5212-7 et L 5212-16 du Code Général des Collectivités prescrivant, notamment, que lors du renouvellement général des conseillers municipaux, il doit être procédé à la désignation des délégués des communes aux comités des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants (2 titulaires et 2 suppléants) au sein du Syndicat Inter Scolaire de Fontenoy-Aingeray-Sexey.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si l'assemblée est d'accord de voter à main levée.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité,

Les résultats sont les suivants :

Elections des délégués titulaires :

Sont élus, à l'unanimité :

- Etienne DESALME
- Rémy NOEL

Les délégués titulaires sont Etienne DESALME. et Rémy NOEL

Elections des délégués suppléants :

Sont élus, à l'unanimité :

- Thierry MARCHAL
- Aurélien PARISSÉ

Les délégués titulaires sont Thierry MARCHAL et Aurélien PARISSÉ.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 juin 2020

<p><u>Date de convocation</u> 04.06.2020</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10.06.2020</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sarah TRICHOT</p>	<p>L'an deux mille vingt, le neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de la commune déléguée de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLACA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélie PARISSSE, M. Denis PICARD, Mme Amélie SAINTOT, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> :</p>
--	---

Délibération
N°32-2020

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de désigner un correspondant défense. Cette désignation s'inscrit dans la démarche initiée par le ministère de la Défense visant à mettre en place un réseau de correspondants défense pour renforcer le lien entre le Nation et ses armées.

Monsieur le Maire indique que ce correspondant défense a vocation de développer le lien Armée-Nation et à ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires départementales pour sa commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'ils sont d'accords de voter à main levée.

L'assemblée délibérante est pour à l'unanimité.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner son correspondant défense.

Les résultats sont les suivants :

Est élu, à l'unanimité :

- Pierre BONNIN

Pierre BONNIN a été proclamé à l'unanimité correspondant défense.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 juin 2020

<p><u>Date de convocation</u> 04.06.2020</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10.06.2020</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sarah TRICHOT</p>	<p>L'an deux mille vingt, le neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de la commune déléguée de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents :</u> Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLACA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélie PARISSÉ, M. Denis PICARD, Mme Amélie SAINTOT, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés :</u></p>
--	--

Délibération
N°31-2020

ELECTION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFERES

Cette commission a pour rôle d'évaluer les transferts de charges des communes vers la communauté de communes et de faire des propositions pour le calcul des attributions de compensation.

La commune doit procéder à l'élection d'un représentant et de son suppléant au sein du conseil municipal.

Vu la candidature de Martine CAVALLASCA pour le poste de représentant.

Vu la candidature de Pierre BONNIN pour le poste de suppléant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si l'assemblée est d'accord de voter à main levée.

Le Conseil Municipal vote Pour à l'unanimité,

Martine CAVALLASCA et Pierre BONNIN, sont désignés, à l'unanimité, en qualité de représentants de la Commune à la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 juin 2020

<p><u>Date de convocation</u> 04.06.2020</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10.06.2020</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sarah TRICHOT</p>	<p>L'an deux mille vingt, le neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de la commune déléguée de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Étaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLACA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélie PARISSSE, M. Denis PICARD, Mme Amélie SAINTOT, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> :</p>
--	---

Délibération
N°30-2020

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil Municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-7-2,

Monsieur le Maire explique qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

DESIGNE

Président de la commission d'appel d'offres : le Maire

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si l'assemblée est d'accord de voter à main levée.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité

Elections des délégués titulaires :

Sont élus, à l'unanimité :

- Pierre BONNIN
- Damien CABRET
- Martine CAVALLASCA

Les délégués titulaires sont : Pierre BONNIN, Damien CABRET, Martine CAVALLASCA

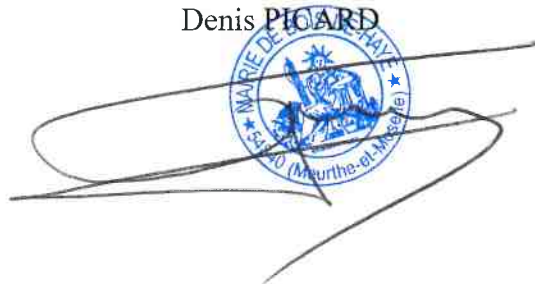
Elections des délégués suppléants :

Sont élus, à l'unanimité :

- Etienne DESALME
- Bruno MARTINELLI
- Rémy NOEL

Les délégués suppléants sont : Etienne DESALME, Bruno MARTINELLI, Rémy NOEL

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE METZ' and '10 (Meurthe-et-Moselle)'. The signature is written in a cursive style, crossing the stamp.



COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 juin 2020

<p><u>Date de convocation</u> 04.06.2020</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10.06.2020</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u></p> <p>Sarah TRICHOT</p>	<p>L'an deux mille vingt, le neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de la commune déléguée de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents :</u> Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLACA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélie PARISSSE, M. Denis PICARD, Mme Amélie SAINTOT, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés :</u></p>
---	---

Délibération
N°29-2020

REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

En application des articles R.123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient.

Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal en date du 9 juin 2020 a décidé de fixer à 8 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'ils sont d'accords de voter à main levée.

L'assemblée délibérante est pour à l'unanimité.

Les listes des candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

- Liste A : Martine CAVALLASCA, Françoise LAVILLAT, Françoise GALLIMARD, Nicole LACOTE, Philippe LOUIS, Fabienne BRIAND, Bruno MARTINELLI, Martine HENRION

Ont été proclamés, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- Liste A : Martine CAVALLASCA, Françoise LAVILLAT, Françoise GALLIMARD, Nicole LACOTE, Philippe LOUIS, Fabienne BRIAND, Bruno MARTINELLI, Martine HENRION

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 juin 2020

<p><u>Date de convocation</u> 04.06.2020</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10.06.2020</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sarah TRICHOT</p>	<p>L'an deux mille vingt, le neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de la commune déléguée de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLACA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélie PARISSÉ, M. Denis PICARD, Mme Amélie SAINTOT, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> :</p>
--	--

Délibération
N°28-2020

NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS COMMUNAL

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R.123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut pas être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer à 16 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD



COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 juin 2020

<p><u>Date de convocation</u> 04.06.2020</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10.06.2020</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u></p> <p>Sarah TRICHOT</p>	<p>L'an deux mille vingt, le neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de la commune déléguée de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents :</u> Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLACA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélie PARISSSE, M. Denis PICARD, Mme Amélie SAINTOT, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés :</u></p>
---	---

**Délibération
N°27-2020**

COMMISSIONS COMMUNALES

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-22 ;

Considérant que la délibération du conseil municipal en date du 4 juin 2020 fixe à huit le nombre de commissions communales ;

Considérant que le Maire est président de droit des commissions et qu'il peut déléguer cette présidence à un adjoint ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si l'assemblée est d'accord de voter à main levée.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité,

Le vote a donné les résultats ci-après :

1^{ère} commission : Enfance, jeunesse, école, Conseil Municipal Enfants, périscolaire, repas intergénérationnels

(7 membres) conduite par Christelle AMMARI

Ont obtenu, à l'unanimité :

- Martine HENRION
- Rémy NOEL
- Emilie DEMOULIN
- Sarah TRICHOT
- Françoise GALLIMARD
- Françoise LAVILLAT
- Martine CAVALLASCA

Les membres de la commission « **Enfance, jeunesse, école, Conseil Municipal Enfants, périscolaire, repas intergénérationnels** » sont : Martine HENRION, Françoise GALLIMARD, Rémy NOEL, Françoise LAVILLAT, Emilie DEMOULIN, Martine CAVALLASCA, Sarah TRICHOT

2^{ème} commission : Environnement, écologie, fleurissement de la commune, éclairage public, propreté (7 membres) conduite par Bernard BAGARD

Ont obtenu, à l'unanimité :

- Martine HENRION
- Thierry MARCHAL
- Elisabeth WITTMER
- Philippe LOUIS
- Françoise LAVILLAT
- Ghislain TASSIN
- Pierre BONNIN

Les membres de la commission « **Environnement, écologie, fleurissement de la commune, éclairage public, propreté** » sont : Martine HENRION, Françoise LAVILLAT, Thierry MARCHAL, Ghislain TASSIN, Elisabeth WITTMER, Pierre BONNIN, Philippe LOUIS

3^{ème} commission : Finances, budget (7 membres) conduite par Martine CAVALLASCA

Ont obtenu, à l'unanimité :

- Christelle AMMARI
- Etienne DESALME
- Bruno MARTINELLI
- Aurélien PARISSÉ
- Rémy NOEL
- Bertrand LEPOUTERE
- Pierre BONNIN

Les membres de la commission « **Finances, budget** » sont : Christelle AMMARI, Rémy NOEL, Etienne DESALME, Bertrand LEPOUTERE, Bruno MARTINELLI, Pierre BONNIN, Aurélien PARISSÉ

4^{ème} commission : Associations, culture, animations, sports (9 membres) conduite par Martine HENRION

Ont obtenu, à l'unanimité :

- Amélie SAINTOT
- Ghislain TASSIN
- Françoise GALLIMARD
- Elisabeth WITTMER
- Françoise LAVILLAT
- Fabienne BRIAND
- Sarah TRICHOT
- Bruno MARTINELLI
- Christelle AMMARI

Les membres de la commission « **Associations, culture, animations, sports** » sont : Amélie SAINTOT, Fabienne BRIAND, Ghislain TASSIN, Sarah TRICHOT, Françoise LAVILLAT, Françoise GALLIMARD, Bruno MARTINELLI, Elisabeth WITTMER, Christelle AMMARI.

5^{ème} commission : Grands travaux, sécurité publique (10 membres) conduite par Pierre BONNIN

Ont obtenu, à l'unanimité :

- Martine CAVALLASCA
- Ghislain TASSIN
- Philippe LOUIS
- Thierry MARCHAL
- Rémy NOEL
- Aurélien PARISSÉ
- Bruno MARTINELLI
- Martine HENRION
- Damien CABRET
- Etienne DESALME

Les membres de la commission « Grands travaux, sécurité publique » sont : Martine CAVALLASCA, Aurélien PARISSÉ, Ghislain TASSIN, Bruno MARTINELLI, Philippe LOUIS, Martine HENRION, Thierry MARCHAL, Damien CABRET, Rémy NOEL, Etienne DESALME.

6^{ème} commission : Urbanisme, PLUi, forêt, agriculture (7 membres) conduite par Etienne DESALME

Ont obtenu, à l'unanimité :

- Bernard BAGARD
- Amélie SAINTOT
- Damien CABRET
- Thierry MARCHAL
- Rémy NOEL
- Bertrand LEPOUTERE
- Bruno MARTINELLI

Les membres de la commission « Urbanisme, PLUi, forêt, agriculture » sont : Bernard BAGARD, Rémy NOEL, Amélie SAINTOT, Bertrand LEPOUTERE, Damien CABRET, Bruno MARTINELLI, Thierry MARCHAL.

7^{ème} commission : Communication (6 membres)

Ont obtenu, à l'unanimité :

- Martine CAVALLASCA
- Nicole LACOTE
- Emilie DEMOULIN
- Fabienne BRIAND
- Martine HENRION
- Elisabeth WITTMER

Les membres de la commission « communication » sont : Martine CAVALLASCA, Fabienne BRIAND, Nicole LACOTE, Martine HENRION, Emilie DEMOULIN, Elisabeth WITTMER.

8^{ème} commission : Entretien du patrimoine, petits travaux (6 membres) conduite par Thierry MARCHAL

Ont obtenu, à l'unanimité :

- Damien CABRET
- Bruno MARTINELLI
- Aurélien PARISSÉ
- Rémy NOEL
- Pierre BONNIN
- Philippe LOUIS

Les membres de la commission « Entretien du patrimoine, petits travaux » sont : Damien CABRET, Rémy NOEL, Bruno MARTINELLI, Pierre BONNIN, Aurélien PARISSÉ, Philippe LOUIS.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 9 juin 2020

<p><u>Date de convocation</u> 04.06.2020</p> <p><u>Date d'affichage</u> 10.06.2020</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Sarah TRICHOT</p>	<p>L'an deux mille vingt, le neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de la commune déléguée de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLACA, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélie PARISSE, M. Denis PICARD, Mme Amélie SAINTOT, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> :</p>
--	--

**Délibération
N°26-2020**

CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-22,

Considérant que le conseil municipal peut créer des commissions chargées d'étudier des questions soumises au conseil ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, la création de huit commissions communales réparties de la façon suivante :

1^{ère} commission : Enfance, jeunesse, école, Conseil Municipal Enfants, périscolaire, repas intergénérationnels (7 membres).

2^{ème} commission : Environnement, écologie, fleurissement de la commune, éclairage public, propreté (7 membres).

3^{ème} commission : Finances, budget (7 membres).

4^{ème} commission : Associations, culture, animations, sports (9 membres).

5^{ème} commission : Grands travaux, sécurité publique (10 membres).

6^{ème} commission : Urbanisme, PLUi, forêt, agriculture (7 membres).

7^{ème} commission : Communication (6 membres).

8^{ème} commission : Entretien du patrimoine, petits travaux (6 membres).

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD

